

tie et nous avons constaté récemment qu'un tel débat peut se révéler utile et je demande à Votre Honneur de l'autoriser.

**M. David MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord renseigner le député de Red-Deer ou tout autre député qui pourrait penser que des négociations se poursuivent aujourd'hui, car celles-ci ont pris fin hier après une séance de sept heures qui n'a abouti à aucune conclusion qui vaille la peine. Il nous faut, à mon avis, étudier les aspects cachés de la situation car, me semble-t-il, comme l'a dit le député, le gouvernement ne veut que temporiser. Ce n'est pas une question dont le gouvernement a été saisi cette semaine ou la semaine dernière. Elle suscite des inquiétudes depuis des mois. C'était devant une menace de grève en mai dernier que le ministre des Transports (M. Pickersgill) a informé les deux associations du contrôle de trafic aérien qu'il était disposé à nommer un commissaire et, dans la lettre qu'il avait alors envoyée, il a précisé que lui et son gouvernement feraient un examen immédiat des conclusions du commissaire. Il ne s'agit plus maintenant, après cinq semaines, «d'examen immédiat», dans n'importe quelle langue.

Pour moi comme pour d'autres députés, il existe une autre question importante: celle d'une grève imminente. Le résultat du vote actuel ne fait aucun doute. Il suffit d'un entretien avec les contrôleurs du trafic aérien de l'une de nos grandes villes pour savoir qu'on votera pour la grève. La seule question est de savoir quand celle-ci va commencer. Or, comme le gouvernement a plusieurs fois dupé les contrôleurs, je pense qu'elle débutera dans quelques jours.

A mon avis, on peut presque qualifier d'immorale l'attitude d'un gouvernement qui, après avoir désigné un commissaire comme il l'entendait, et fixé lui-même son mandat refuse d'accepter son rapport de bonne foi, au contraire des contrôleurs de la circulation aérienne. Ceux-ci ont accepté les recommandations du Juge Robinson, et sauf erreur, ce dernier est déçu de ce que le gouvernement ne mette pas immédiatement en œuvre son rapport, qui recommande des taux de salaire raisonnables. Quant à moi, je voudrais savoir pourquoi le gouvernement s'est montré si pressé de supprimer ce rapport...

[M. Knowles.]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. En ce moment le député présente, me semble-t-il, un très solide argument touchant le fond de la motion mais non la question restreinte dont la Chambre est saisie présentement.

**M. MacDonald:** Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports lui-même a abordé certaines de ces questions et s'est prêté cet après-midi à ce genre de critique. Il y a une chose qu'il ne faut pas oublier dans tout ceci, et c'est qu'il ne s'agira pas d'une grève comme celle d'Air Canada. Elle s'étendra à tous les services aériens du pays. Air Canada et les compagnies d'aviation américaines nous ont fait voir des rapports indiquant que le déclenchement d'une telle grève arrêterait toute circulation aérienne au pays pendant les deux ou trois semaines les plus occupées de l'année. Pour cette raison, il serait insensé, je pense, de ne pas faire de cette question l'objet d'un débat en espérant ainsi pouvoir peut-être contraindre le gouvernement à prendre des mesures judicieuses dans ses rapports avec les contrôleurs de la circulation aérienne.

**M. l'Orateur:** Après avoir entendu les avis des députés des deux côtés de la Chambre, la présidence ne saurait douter que la question soulevée par le député d'Ontario (M. Starr) est de la plus haute importance et d'une extrême urgence.

• (3.10 p.m.)

La présidence doit décider, au nom des députés, si le débat est urgent, au sens du commentaire 100 de la 4<sup>e</sup> édition de Beauchesne, en se fondant sur les précédents et les usages en honneur à la Chambre des communes. La motion proposée par le député d'Ontario, il l'a avoué lui-même, repose sur une hypothèse. Il a bien dit, je crois, qu'il semblait évident que le vote d'aujourd'hui sera en faveur de la grève. Peut-être est-il permis de le supposer, mais, à mon avis, le ministre des Transports a bien raison de dire que ce n'est pas encore un fait mais une hypothèse ou une présomption.

Le ministre des Transports a fait valoir un argument que j'estime pertinent, même si des députés sont d'avis contraire. D'après lui, puisque des négociations doivent avoir lieu demain matin, il faut décider si le débat—s'il y en a un sur cette question fort importante et urgente—devrait avoir lieu cet après-midi et non demain ou un autre jour.